

Paris,
Le 8 novembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Volte-face du député Jean Léonetti sur la recherche sur l'embryon :

Un sinistre calcul politique

A la veille du débat parlementaire sur la bioéthique, la *Fondation Jérôme Lejeune* s'interroge sur la volte-face du député Jean Léonetti à propos de la recherche sur l'embryon humain.

En déclarant hier au *Journal du dimanche* : « Pour moi il est urgent d'autoriser la recherche sur l'embryon non destiné à naître, de permettre, une bonne fois pour toutes, en mettant à bas le système actuel de dérogations, la recherche sur les cellules souches embryonnaires » M. Léonetti contredit les orientations de la mission parlementaire sur la bioéthique qu'il a conduite en 2009.

En effet le rapport de cette mission recommande clairement de « maintenir le principe de l'interdiction de la recherche sur l'embryon »*. Et son rapporteur M. Jean Léonetti a toujours, depuis, relayé ce point de vue, dans la presse.

Cette volte-face appelle l'attention sur plusieurs points.

1) La demande de renoncer à la protection de l'embryon humain est une position anti-scientifique.

M. Léonetti invoque au cours de l'interview précitée un retard : « Aujourd'hui nous bridons la recherche française au nom d'un principe de précaution mal compris. Nous prenons du retard par rapport aux autres pays (...) ».

Il oublie que si l'on veut parler de retard, il s'agit plutôt d'un retard de la recherche française sur les cellules souches adultes, de sang de cordon, ou reprogrammées qui s'explique par les choix politiques de 2004 qui ont concentré les équipes de notre pays sur des programmes de recherche sur l'embryon, sans efficacité thérapeutique. Ce que tout le monde savait déjà à l'époque.

Dans la perspective d'applications thérapeutiques, les recherches sur les cellules souches adultes ou de sang de cordon sont efficaces, alors que les recherches sur les cellules souches embryonnaires ne le sont pas. De même, les cellules souches reprogrammées (iPS) sont aussi pertinentes, et plus accessibles, que les cellules souches embryonnaires pour le criblage des molécules et la modélisation des pathologies.

* Proposition n° 43 du Rapport d'information n° 2235 relatif à la révision de la loi de bioéthique, janvier 2010

2) Cette déclaration est une agression idéologique.

En brandissant l'argument de l'obscurantisme pour expliquer l'opinion de ceux qui refusent l'instrumentalisation de l'embryon humain M. Léonetti agresse les observateurs avertis des enjeux bioéthiques. En s'appuyant sur l'équation fautive et facile : « défense de l'embryon humain = obscurantisme », le député ne fait pas honneur à sa réputation de facilitateur de débat rationnel et démocratique. Il se réfugie dans un registre réducteur, de mauvais augure à la veille de l'ouverture du débat parlementaire.

Cela est d'autant plus regrettable que la protection des êtres humains les plus vulnérables, quel que soit leur stade de développement, constitue un principe fondateur de la société française. C'est une règle qui s'impose à tous dans notre espace démocratique. On sait ce qu'il advient lorsqu'on s'en affranchit en arguant de la toute puissance de la liberté. Il n'existe aucune activité humaine, surtout pas l'activité de recherche scientifique, qui puisse s'affranchir d'un tel principe.

3) Désavouer ceux qu'on a sollicités est un suicide politique.

A l'occasion des *Etats Généraux de la bioéthique*, les citoyens ont répondu « présent » aux sollicitations du gouvernement. Ils ont été majoritairement préoccupés par les atteintes au respect de l'embryon dès lors qu'il existe, à l'évidence, des alternatives d'efficacité, non pas comparable, mais supérieure, avec les cellules souches d'origine non embryonnaire et les cellules iPS.

Ces mêmes citoyens, qui ne relâchent pas leur vigilance, demandent à M. Léonetti de se ressaisir rapidement.

Ils n'auront pas la mémoire courte.

A propos de la *Fondation Jérôme Lejeune*

Fondation de recherche scientifique, reconnue d'utilité publique

1er financeur en France de la recherche sur la trisomie 21 et autres déficiences intellectuelles d'origine génétique (3 millions d'euros en 2009).

1er centre de consultation médicale spécialisée en France pour les déficiences intellectuelles d'origine génétique (plus de 5 000 patients)

Elle finance également des programmes de recherche en thérapie cellulaire (recherche sur les cellules souches adultes et de sang de cordon).

Elle a initié le 1^{er} recours en illégalité contre une décision de l'*Agence de biomédecine* autorisant des recherches sur l'embryon humain.

Elle est présidée par Jean-Marie Le Méné, qui a publié *Nascituri te salutant ! La crise de conscience bioéthique* (Novembre 2009 - Salvator), après *La trisomie est une tragédie grecque* (Janvier 2009 – Salvator)

Contact presse : Elisabeth de Sansal 01 44 49 73 46 edesansal@fondationlejeune.org

* Proposition n° 43 du Rapport d'information n° 2235 relatif à la révision de la loi de bioéthique, janvier 2010